

CODES DE PRIORITE

Postes en enseignement spécialisé

| | |
|---------------------|---|
| Code de priorité 1 | Pour les sortants CAPPEI sur le poste support de leur formation. Les nominations sont prononcées à titre définitif sous réserve d'obtention du diplôme. |
| Code de priorité 31 | Pour les titulaires du CAPPEI ou du CAPA-SH. Les nominations sont prononcées à titre définitif. |
| Code de priorité 32 | Pour les sortants CAPPEI. Les nominations sont prononcées à titre définitif sous réserve d'obtention du diplôme. |
| Code de priorité 33 | Pour les partants CAPPEI. Les nominations sont prononcées à titre provisoire. |
| Code de priorité 34 | Pour les candidats libres à la certification CAPPEI. Les nominations sont prononcées à titre définitif jusqu'à obtention du diplôme |
| Code de priorité 40 | Pour les sans titre. Les nominations sont prononcées à titre provisoire |

Directeur d'école

| | |
|---------------------|--|
| Code de priorité 1 | Pour les enseignants qui exercent l'année en cours un interim de direction d'école, sous réserve d'inscription sur la liste d'aptitude. Les nominations sont prononcées à titre définitif. |
| Code de priorité 31 | <u>Quel que soit le nombre de classes :</u> Pour les enseignants qui sont déjà directeurs d'école ou inscrits sur la liste d'aptitude de directeur d'école (en cours de validité). Les nominations sont prononcées à titre définitif. |
| Code de priorité 40 | <u>Pour 2 et 3 classes</u> Pour les enseignants qui n'ont aucun titre et ne sont pas inscrits sur la liste d'aptitude de directeur d'école. Les nominations sont prononcées à titre provisoire. |
| Code de priorité 60 | <u>Pour 1 classe</u> Sans conditions. Les nominations sont prononcées à titre définitif. |

Conseiller pédagogique

| | |
|--------------------|---|
| Code de priorité 1 | Pour les enseignants qui exercent l'année en cours un interim de conseiller pédagogique, sous réserve d'inscription sur liste d'aptitude et d'être titulaire du CAFIPEMF. |
|--------------------|---|

Postes sous condition d'inscription sur liste d'aptitude ou de titre

| | |
|---------------------|--|
| Code de priorité 31 | Pour les CPC inscrits sur la liste d'aptitude correspondante. Les nominations sont prononcées à titre définitif. |
| Code de priorité 31 | Pour les Enseignants Référents inscrits sur la liste d'aptitude correspondante. Les nominations sont prononcées à titre définitif. |
| Code de priorité 31 | Pour les enseignants titulaires du CAFIPEMF. Les nominations sont prononcées à titre définitif. |
| Code de priorité 31 | Pour les enseignants (spécialité allemand) ayant la certification correspondante. Les nominations sont prononcées à titre définitif. |

Informations complémentaires :

Le code de priorité 1 est saisi par les services de la DSDEN, l'enseignant bénéficie d'une priorité absolue.

Le code de priorité 80 est le code standard (ECEL – ECMA – Titulaire remplaçant).

Le code de priorité 90 neutralise le vœu automatiquement.

Le code de priorité 99 neutralise le vœu manuellement et est saisi par les services de la DSDEN.